

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Equipements et partenariats institutionnels sportifs</b>	<b>259</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** le Code du sport,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 et notamment son programme 259 « Equipements et partenariats institutionnels sportifs »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 autorisant la signature et le lancement du marché des 24H du Mans Auto 2019-2023,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional du 29 mars 2021.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

**ENTENDU** Carine MENAGE, Denis LA MACHE, Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Brigitte NEVEUX, Roselyne BIENVENU, Lydie BERNARD, Daniel COUDREUSE, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une contribution statutaire pour l'année 2021 de 465 000 € en investissement et de 231 250 € en fonctionnement au Syndicat mixte du circuit des 24 heures du Mans,

**AFFECTE**

les autorisations de programme et d'engagement correspondantes,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement total de 211 800 € pour la prise en charge des prestations de service relatives à la fois à la 1ère année du nouveau marché 2021-2024 passé avec la société

sportive de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) ainsi qu'au contrat 2021 correspondant pour la mise à disposition d'un réceptif avec achat de places pour les épreuves des 24 Heures du Mans auto,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 50 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°259 "Equipements et partenariats institutionnels sportifs,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 50 000 € au titre des prestations de communication et d'hospitalité sur les événements sportifs.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs